

L'information pour l'action

Intervention Congrès ESRI, octobre 2002

Retour d'expérience Roubaix
Jean-Luc Besson
Directeur de la Prévention & Relations Police Justice

"GéoPrévention est un progiciel développé par Data-Image sur le moteur SIG ESRI"

S'engager actuellement en France, dans un programme de cartographie informatisée des phénomènes de délinquance relève de l'aventure individuelle. Le foisonnement des initiatives et l'intérêt de plus en plus partagé entre les villes, la police et leurs partenaires pour cette technologie, se heurtent à des obstacles financiers, administratifs, méthodologiques, politiques. Bien des programmes affichés en sont encore au stade de l'avant projet sommaire englué dans le processus de décision. La première originalité du programme de Roubaix réside dans sa concrétisation même si celui-ci n'a pas encore dépassé le stade de l'expérimentation.

L'idée

La cartographie des phénomènes de délinquance et d'incivilités à Roubaix a germé à l'issue d'une rencontre. En avril 1998, j'ai eu l'honneur de croiser la route de Mme Janet Warren, canadienne, professeur associée à la clinique psychiatrique de médecine de l'université de Virginie et consultante pour l'unité des sciences du comportement du FBI. C'était à l'occasion d'un séminaire sur les disparitions d'enfants dont j'étais l'un des organisateurs en Belgique. Elle m'a fait part des nouvelles techniques de recherche expérimentées aux USA et au Canada destinées à appréhender les auteurs de meurtres en série, les kidnappeurs, les violeurs en série, à partir de techniques d'analyse spatiale jumelées à la connaissance des comportements de ces criminels. Sachant que les comportements délinquants répondent pour partie à des typologies, ceci m'a donné l'idée de rechercher s'il existait des applications de « *géographic profiling* » pour les phénomènes à forte occurrence. Ce domaine demeure encore mal exploré. J'ai cependant trouvé un certain nombre de recherches et d'applications développées essentiellement outre Manche en Amérique du Nord et en Australie. J'ai surtout découvert une communauté composée de policiers, civils, chercheurs, universitaires, pour partie reliée par Internet, extrêmement active et dynamique, animant ce que je considère comme une voie nouvelle dans l'analyse criminelle et la gestion des ressources.

Le système policier français de sécurité publique est confronté depuis longtemps à plusieurs problèmes fondamentaux :

- Manque d'efficacité
- Manque de transparence
- Manque de cohérence et de coordination

A cela s'ajoute désormais deux autres contraintes fortes :

- L'exigence par la population de disposer d'un service public au sens quasi commercial du terme, la police étant de plus en plus en position de prestataire

Un environnement budgétaire limité

La réforme de police de proximité a commencé à modifier l'approche historique de la police en l'engageant dans une direction qui la place progressivement au service du public alors que jusqu'à présent, elle était exclusivement au service de l'Etat. C'est ainsi que sont apparus dans la doctrine de proximité, la notion d'obligation de résultat, le terme de management, et le territoire local. Le principe de la cartographie comme moyen d'assistance y est aussi présent.

On peut alors se demander en quoi tout ceci regarde le maire ? Celui-ci dispose, certes, de pouvoirs de police en propre. Il est aussi un Officier de Police Judiciaire, qualité héritée de l'histoire. Surtout, il est devenu ces dernières années, l'un des personnages de plus en plus actif en matière de sécurité publique. L'évolution annoncée des lois de décentralisation, l'évolution générale de l'organisation policière dans les pays européens vers une régionalisation et un traitement à la fois global pour les infractions de caractère transnational, un traitement local pour la sécurité quotidienne, placent l'élu local au cœur de l'action publique. Il est donc naturel, dans un partenariat bien compris, qu'il soit aussi destinataire des chiffres de la délinquance de son territoire. La loi du 15 novembre 2001 l'a explicitement mentionné.

L'expérimentation menée à Roubaix depuis 1998 participe de ce constat. On aime, dans cette ville, à rappeler que l'insécurité est un problème et non une fatalité. Ou encore, qu'un problème de sécurité, c'est une solution à trouver. Or, on éprouve quelques difficultés à élaborer des solutions lorsque l'on est sourd et aveugle, ce qui est partiellement vrai d'un maire et de ses équipes chargées de la sécurité, comme ça l'est aussi des policiers de proximité qui apprennent tous les jours à connaître ce territoire dont ils ont la responsabilité.

Le nouveau couple Commissaire – Maire, doit disposer d'informations similaires précises, localisées, sur les phénomènes d'insécurité pour avoir une chance de construire un partenariat à somme positive et d'obtenir des résultats mesurables. C'est en tout cas l'option choisie à Roubaix. Le programme de cartographie des phénomènes de délinquance et d'incivilités est l'un des deux piliers fédérateurs de ce partenariat, le second étant constitué par une convention de coordination innovante entre les polices municipale et nationale.

L'EXPERIMENTATION

La cartographie de données n'est pas une idée neuve. Les premières productions remontent au début du XIXème siècle, en Europe : Guerry, Quételet, Mayhew. Cependant, les possibilités offertes aujourd'hui par les micro-ordinateurs pour les calculs et les systèmes d'information géographique pour la mise en image de ces calculs, sont sans commune mesure avec ce qu'il était possible de produire il y a encore 20 ans. Je ne m'étendrai pas sur les SIG, si ce n'est pour dire qu'ils ne semblent guère adaptés aux contraintes d'une utilisation tactique dans un environnement local assez dépourvu de spécialistes en géographie, cartographie et analyse criminelle. J'y reviendrai.

La résolution des problèmes de sécurité dans les villes comporte plusieurs niveaux d'actions :

1. Le niveau proximité, qui se décline en actions partenariales visant à empêcher ou réprimer les petits désordres urbains, à réassurer, à prévenir la délinquance par des actions proactives...
2. Le niveau de la prévention individuelle, précoce, éducative, actions en responsabilisation parentale, travail individuel, thérapie, psychiatrie...
3. Le niveau investigation qui implique la lutte contre les trafics, les violences, les enquêtes pour homicide, les escroqueries...

La cartographie peut être utilisée à ces trois stades. C'est d'ailleurs le cas désormais dans certains Conseils Généraux pour les affaires sociales, de santé ou encore d'enfance en danger. Ça l'est moins semble t-il dans les services de police d'investigation de niveau local. En sécurité publique et en proximité, bien des services affirment utiliser cette technique. Mes propres constations me portent à croire que c'est assez largement erroné. En réalité, les officiers chargés de la proximité connaissent le principe de la cartographie parce qu'il est inscrit dans la doctrine. Mais à défaut de la présence d'une technologie dédiée au métier, l'exploitation des données statistiques se résume très majoritairement à du pin map, sur des cartes papier.

La première expérience de cartographie de la criminalité, tentée à Roubaix en 2000, s'est révélée infructueuse pour plusieurs raisons fondamentales :

- ★ Une incapacité à opérationnaliser des automatismes d'import export de fichiers hétérogènes (notamment l'état 4001 et des fichiers partenaires)
- ★ Un positionnement organisationnel dans un service éloigné de l'utilisateur direct
- ★ Un enjeu de pouvoir (syndrome informatique) non résolu
- ★ Une absence de définition précise des objectifs de la cartographie

La seconde tentative a pris ces défauts en compte. Le cahier des charges a posé quelques fondamentaux :

- ★ Un progiciel indépendant des SIG bien qu'en adoptant les fonctionnalités
- ★ Un progiciel à objet d'utilisation tactique, donc convivial, léger, suffisamment pointu pour répondre aux besoins d'un service en charge de la sécurité publique ou de la prévention de la délinquance
- ★ Un progiciel capable d'importer des bases de données de formats différents et notamment la base de donnée police STIC FCE, filtrée des éléments nominatifs et judiciaires
- ★ Un positionnement du programme au sein du service utilisateur
- ★ Un développement (GéoPrévention) réalisé par Data-Image disposant d'une équipe en développement informatique, dont les

travaux partent des besoins de l'utilisateur et possédant un minimum de culture policière et une bonne expérience en cartographie. Le développement d'une application en interne n'a pas été envisagée à cause de la spécialisation et de la complexité du produit

- ★ Un pilotage du programme par la Ville, mais en association avec la police Nationale locale avec information de la Direction Départementale de Sécurité Publique et de la Préfecture. Ce partenariat s'est principalement axé sur la déontologie du transfert des données, leur utilisation, l'objectif du programme.

Le programme de cartographie des phénomènes de délinquance et d'incivilités a été conçu à Roubaix pour être un outil d'assistance à la conduite tactique des forces de sécurité publique nationales et municipales, un outil de management des professionnels, un outil de communication destiné à concourir à l'implication des habitants dans la résolution de leurs problèmes de sécurité. Il s'appuie sur trois postulats :

1. La délinquance et les désordres urbains peuvent être réduits pour une part non négligeable par un meilleur management des forces de sécurité
2. Les objectifs, les stratégies, les décisions, les évaluations de pertinence d'action doivent être basés sur une information transparente et objectivée
3. Le partenariat inter-institutionnel intégrant la participation active du public, permet d'accroître l'efficacité globale en enrichissant la compréhension et la connaissance du terrain des professionnels

Sur les aspects déontologiques ainsi que sur la technique cartographique, nous avons cherché à nous attacher les ressources de l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure. Une visite a été organisée en 2000 à la suite du séminaire de Paris. Mais à cette époque, même si l'Institut semblait vouloir poursuivre dans cette voie, l'expérience menée conjointement par la Ville du Mans et la DDSP du département, n'a pas eu les prolongements attendus. Les fondements théoriques du programme de Roubaix sont donc assez largement inspirés des recherches / développement pratiqués aux USA et aux Canada, dont :

- ★ Le Crime Mapping Research Center (CMRC) de Washington D.C.,
- ★ Le Département américain de la justice (USDOJ),
- ★ La police de la ville de Chicago (Illinois) visitée en 2001,
- ★ L'université de Montréal,

et plusieurs chercheurs en analyse spatiale criminelle comme Boba, Velasquez, Ratclife, Bair, Ouimet, Eck, Jefferies, Brantingham & Brantingham, Weisburd, Malz, Beauregard.

Le contraste entre l'Europe continentale et les pays anglophones est très marqué. Une cybercommunauté s'est construite autour de l'analyse spatiale criminelle, en marge de l'activité d'analyse criminelle. Les USA, la Grande Bretagne et le Canada dont on connaît les penchants culturels pour la technologie et la techno-science, ont réussi à fédérer autour de l'outil cartographique une bonne partie des chercheurs de l'intelligence planétaire de souche anglaise. Sur les « *mailing list* », on trouve ainsi

des criminologues d'Afrique du Sud, d'Australie, de Nouvelle Zélande. Ils échangent quotidiennement des informations sur leurs progiciels, sur des théories, des produits, des ouvrages, des séminaires, des formations, des conseils..., avec les professionnels civils et policiers de l'analyse criminelle, du planning stratégique, etc... La France semble embrayer enfin. Je trouve particulièrement satisfaisant qu'à ce congrès, se succèdent un commissaire de police, un consultant, deux civils pour vanter les mérites de cette technologie. Tous appartiennent à des milieux et des institutions ou sociétés, de nature différente. Mais leurs professions sont par côté similaires et leurs finalités se rapprochent chaque jour.

CONCEVOIR UN OUTIL METIER

La première tentative de Roubaix s'est heurtée à la lourdeur des SIG dans leur exploitation quotidienne. Dans un environnement à ressources limitées, Il faut parier sur la polyvalence des professionnels. L'outil devait donc être suffisamment simple convivial, et cependant puissant pour répondre à des sollicitations quotidiennes (traitement de 15.000 faits annuels), évolué pour l'analyse spatiale des phénomènes. Il devait aussi automatiser les saisies. Nous nous sommes donc orientés vers un produit métier plutôt que sur le développement de fonctionnalités d'un SIG.

L'objectif de cet outil et les fonctions professionnelles qui lui sont attachées, a pour ambition d'aboutir à la proactivité des services de sécurité. Un policier américain résumait ceci en ces termes : « Même si j'ai une voiture dans l'environnement immédiat d'un incident qui vient de se produire, même si j'interviens le plus rapidement possible, je serai toujours en retard. Pourquoi ? Parce que je n'ai pas le moyen d'anticiper l'incident. Mon intervention sera toujours trop tardive pour la victime ». Si l'on veut bien regarder chacun dans sa ville, ce qui nous a échappé, ou combien d'incidents ont été anticipés, eh bien le résultat sera vraisemblablement dramatique.

★ **Le cahier des charges des fonctionnalités**

Un progiciel orienté métier partant des besoins des utilisateurs

Le respect de ce principe conditionne l'emploi de la cartographie. Ceci peut paraître évident. Pourtant, dans la réalité, la tendance des techniciens est de concevoir le meilleur produit en soi et ceci, de leur point de vue. C'est mauvais. En cartographie tactique, recherchez le côté utilitaire, l'exploitation conviviale, la réduction de la formation sur le produit pour la concentrer sur l'analyse criminelle, la légèreté. Importer facilement les mises à jour des données, trouver les rues, sortir une carte à la demande, publier un reporting automatiquement mis en page, illustrer une consigne de mission, voilà ce dont j'ai besoin . Et vous ?

Un progiciel d'assistance à la décision, d'assistance à l'analyse, d'assistance à l'évaluation

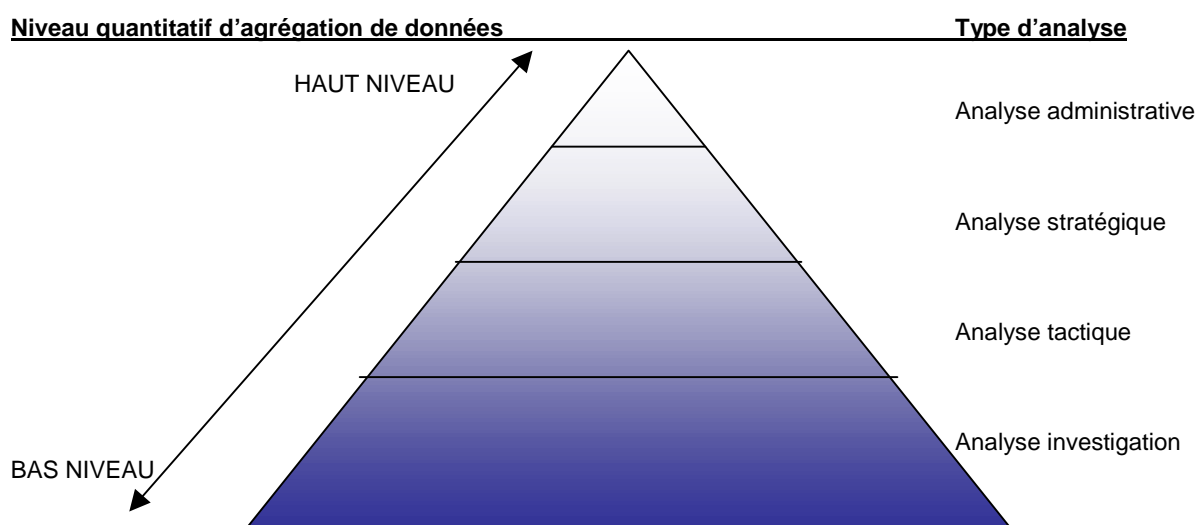
Le mot important est « analyse ». La cartographie n'est pas une technique magique et nous ne sommes pas des illusionnistes. La carte ne permettra pas à elle seule d'interpeller un auteur ou d'empêcher un incident. On pourrait tomber dans le travers du technicisme et penser que la technologie va résoudre nos problèmes. C'est faux.

Cette technologie est une assistance et ne peut se confondre avec une analyse dans les règles de l'art. Ceux qui l'emploient ne peuvent pas être les décideurs ultimes. Mais elle doit tenir son rang dans l'élaboration des solutions. Ainsi, elle entre en jeu dans les trois types d'analyse criminelle suivants :

- ∞ **L'analyse tactique** : elle cherche à identifier les phénomènes qui peuvent recevoir une réponse policière ou préventive immédiate ; elle est utilisée comme vecteur de communication auprès des professionnels chargés de traiter le problème. L'analyse spatiale part du principe que les déplacements des criminels et la survenance de faits dans certaines rues, à certains endroits, à certains moments, ne sont pas obligatoirement dus au hasard et peuvent être reliés à un contexte spatial. Ce postulat permet d'associer une analyse prédictive à une allocation de ressources. Par exemple, si l'on repère grâce à la carte une zone délimitée dans laquelle 29% des cambriolages ont lieu entre 7h et 16h, le mode opératoire étant l'effraction par la porte principale, la cible étant des maisons individuelles de taille moyenne construites en groupe, il devient alors plus facile de dessiner la mission des policiers, de prévoir le nombre d'effectifs nécessaire, de cerner le prochain terrain d'opération des cambrioleurs.

- ∞ **L'analyse stratégique** : elle est produite à destination de ceux qui sont en mesure d'agir sur le fonctionnement des services, dans le but, par exemple d'aboutir à une décision de renforcement d'effectifs ou de réduction.

- ∞ **L'évaluation administrative** : il s'agit de débriefer l'action et de la justifier auprès des décideurs administratifs ou des élus. L'analyse porte sur l'évaluation statistique et économique de l'action, sur les enseignements que l'on peut en tirer ou encore sur les préconisations.



A chaque stade, la cartographie est un élément de la démonstration.

Les fonctions automatiques d'analyse installées sur le progiciel de Roubaix sont les suivantes :

- **Saisie « Population »**

Choix du remplissage par Communes, Secteurs, Quartiers, etc.

Boîte de dialogue pour visualiser la « population » de plusieurs polygones en même temps

L'utilisateur peut entrer différents indicateurs (à différentes échelles : communes, secteurs, quartiers, etc) et lors de la réalisation de cartographie ou de statistique choisira sur quel type de champs il s'appuiera.

Exemple : la cartographie par dégradé de couleur, taux réalisé par défaut sur la superficie de la zone référence si aucun indicateur n'a été saisi ; sinon l'utilisateur aura la possibilité de faire ses % sur ses indicateurs comme la population, le nombre de chômeurs, etc ...

Si plusieurs indicateurs sont rentrés, lors de la réalisation de la carte il en choisira un parmi ceux-ci.

- **Représentation carto « % de Faits Elucidés / Constatés »**

A activer, sortie cartographique :

% faits élucidés/constatés sur polygone (affichage sous forme de diagramme en secteur)

choix des polygones / zones de références : communes, secteurs, sous secteurs...

Mise en place dans la **version 4001** (seule la PN travaille sur des Faits Elucidés)

- **Cryptage des données**

Outil de codage / Décodage externe cryptant en entrée et en sortie les différentes bases de données sur les faits.

- **Représentation Statistique**

Spatial / temporel, Barchart, courbes, camembert.

L'utilisateur a le choix des couleurs et de changer de représentation via l'outil TeeChartPro

Pour l'impression, idem cartographie : petit / grand graphique.

Export graphique en JPEG.

Méthode de classification : par quantiles

- **Analyse d'évolution**

Représentations statistique ou cartographique : utilisation de 4 calendriers pour cerner les 2 périodes (méthode qui permet de palier à toutes les configurations de requêtes : année / mois / jours). S'y ajoute un indicateur sur les tranches horaires : « qualification horaire » différente entre le fichier STIC et la nomenclature CLS
Représentation cartographique : par dégradé de couleur (ratio) avec choix couleurs début et fin ; sous forme d'histogramme à 2 barres dans chaque polygone d'étude (selon les périodes comparées).

- **Analyse de Tendance : Grille**

L'utilisateur choisit via le « *configurateur* » 3 tailles différentes de cellule. S'y ajoutent le choix des couleurs et le nombre de classes.

- **Analyse de Tendance : Hot Spot**

Modèle mathématique qui définit les points retenus, l'orientation des petit et grand axes.

L'utilisateur a donc la possibilité de fixer en interactif le nombre de points, de faits qu'il veut retenir pour définir les Hot Spot

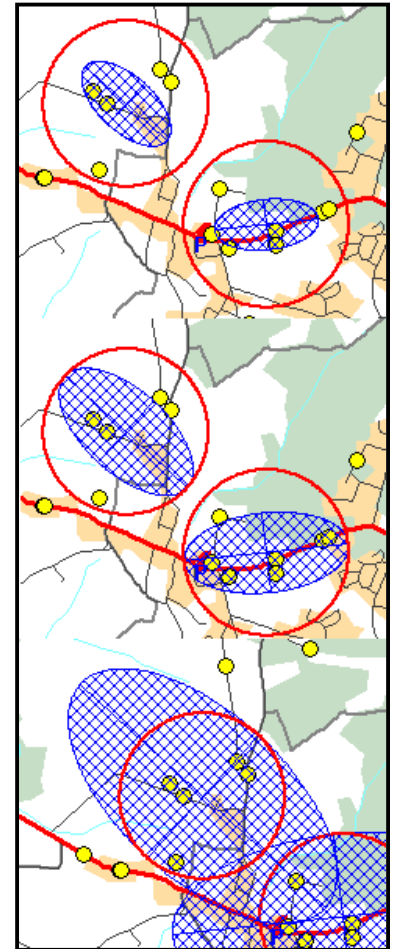
Le centre de l'ellipse est défini selon le centre de gravité par défaut.

La seconde possibilité est la définition par le point moyen de distance auquel s'ajoutera le calcul en point de plus petit parcours / centroïde si possibilité présente dans la base Access)

- distance de recherche, cf *crimetsat*
- ellipse à cheval sur le patatoïde ou en position

de couverture "beat" : c'est à dire, l'ellipse peut recouvrir de manière cartographique x % des points (en position de beat si présent dans la base Access)

Dans la représentation cartographique des Hot Spot, **la 2^{ème} semble être la meilleure**, où le grand axe est de la même longueur que le diamètre du cercle englobant les faits retenus.



- **Analyse de Tendance : Quotient Local de Criminalité (QLC)**

Cette formule statistique permet de déterminer la spécialité criminelle d'un territoire relativement aux autres territoires ou aux autres infractions. Ce calcul permet d'éliminer le taux de criminalité usuel qui ne prend pas en compte les flux de population pour se concentrer sur la tendance relative de la criminalité d'un territoire donné.

La base cartographique comprend :

- Linéaire de la voirie
- Bâtis distingués en une seule couche
- Voies fluviales, canaux, rivières
- Voies de chemin de fer
- Limites communales
- Quartiers administratifs
- Divisions de police de proximité , secteurs et sous-secteurs statistiques
- Arrêts de bus, métro, tramway
- Espaces verts, parcs de loisirs, parcs de sports

Un outil de communication vers le public et vers les professionnels

Vers le public

Une image contient plus d'informations qu'un tableau statistique. Les journalistes le savent bien, qui emploient infographie et photo. La recherche du soutien et de l'implication de la population dans la résolution des problèmes tient d'abord à son

information. Une réunion de quartier assistée par la cartographie permet de focaliser les échanges sur les aspects importants et de réduire les pollutions du débat dus à l'émotion, la frustration, la revendication politique, le lobbying, etc..

Vers les professionnels

Cet outil devient un vecteur de la fédération du partenariat autant qu'un vecteur de communication interne. On peut imaginer comme ont commencé à l'expérimenter certains services de police, un « *pré-packaging* » facilitant la prise de décision en intégrant la cartographie dans un format pré-défini afin de gagner en rigueur méthodologique et en rapidité.

Roubaix a fait le choix d'équiper à l'identique la Police Municipale et la Police Nationale. Les deux entités disposent d'un progiciel aux fonctionnalités similaires. Les différences sont le fruit de choix internes répondants à des besoins propres à chaque institution. Par exemple, la base cartographique de la Police Nationale comprend 9 communes (circonscription de police) alors que celle de la Police Municipale est limitée à Roubaix intra-muros. Cet équilibre technique permet de réaliser un autre équilibre, celui du partenariat dans les échanges. Ainsi, la Police Nationale exporte les données de son fichier des faits constatés vers la Ville, alors que la Ville exporte ses données internes et celles récoltées par la mise en place de partenariats conventionnés vers la Police Nationale. Il y a un équilibre du marché auquel est associé une déontologie et des engagements de part et d'autre. De sorte qu'à travers une réalisation informatique, le partenariat est fédéré, transparent et pérennisé.

★ Les contraintes

On doit se rappeler que l'émergence de la cartographie criminelle parmi d'autres techniques policières au cours de ces 20 dernières années, s'inscrit à la fois dans un corpus théorique général mais aussi dans un horizon économique limitant les budgets. Dans ce contexte, chacun sait qu'il est très difficile de convaincre un supérieur, notamment celui qui détient les cordons de la bourse, qu'il faut embaucher une ou deux personnes, d'un bon niveau informatique, et aussi en mathématiques statistiques et en géographie, pour un programme dont il ne comprend même pas l'intitulé. Ces profils sont rares et une administration territoriale ordinaire est incapable de se les payer.

Le financement

C'est la première contrainte majeure. Les besoins de services opérationnels sont tellement importants dans les villes, que celles-ci hésitent à voter des lignes budgétaires consacrées aux études, recherche et développement. Or, ceci est certainement une erreur économique, comme l'est aussi la lenteur de la modernisation des services de police. La police de Chicago a investi 1 million de dollars dans la conception et la mise en œuvre d'un système informatique intégré gérant l'ensemble de l'activité policière, y compris ses liens extérieurs avec le public par l'intermédiaire d'internet. 18 mois plus tard, l'économie réalisée notamment en matière administrative a permis d'économiser 9, 7 millions de dollars en

fonctionnement qui se sont transformés notamment par le retour sur le terrain de 90 officiers (policiers).

Ce choix n'est pas neutre en soi. Si l'on revient un moment sur les administrations policières de sécurité publique, qu'elles soient municipales ou nationales, il est patent qu'elles sont désormais sous pression ce qui les conduit à rechercher des solutions à court terme, une vision tactique des réponses à fournir qui correspondent aux exigences de la sécurité quotidienne. Les responsables de la sécurité, sur des territoires restreints et géographiquement délimités, doivent aujourd'hui fournir la preuve de leurs résultats, non seulement à leurs supérieurs mais aussi envers la population, qu'ils servent. Le commissaire, dans ses relations avec le maire, devra très prochainement apporter les arguments de ses objectifs, expliquer le comment, exposer le résultat. Si la prochaine décentralisation confirme le maire et le commissaire dans leur rôle de stratèges locaux, si la tendance de transformation de la police la conduit à une mutation réelle vers une police de service au sens du « community policing », alors, un outil comme la cartographie est un outil fondamental d'assistance à l'analyse, à la connaissance et au partage de l'information.

Cet exemple vérifiable est significatif de l'apport de ces technologies. Roubaix n'est pas exactement engagée dans ce type de calcul économique. Le challenge a consisté à aller chercher à l'extérieur le complément de financement décidé par la Ville. Je voudrais donc ici remercier la Politique de la Ville, dont les fonctionnaires ont bien voulu se laisser convaincre du bien-fondé de notre démarche. Le financement est pris à parts égales par le budget local et l'Etat.

La loi et la procédure CNIL

La constitution d'un traitement automatisé de données nécessite une procédure de demande d'avis à la Commission Nationale Informatique et Libertés. Ceci est d'autant plus obligatoire que le fichier STIC est la source des données transmises par la police et que ce fichier est nominatif et accessible exclusivement aux officiers de police judiciaire. La première des contraintes techniques imposées dans ce cadre est de supprimer tous les champs nominatifs et les rubriques pouvant donner lieu à la constitution de fichiers à caractère racial de l'export vers le progiciel Ville. Nous avons aussi supprimé toutes les rubriques à caractère financier ainsi que celles traitant des plaintes relevant des conflits du divorce. La seconde obligation porte sur la sécurité des données et de l'accès à leur traitement. La réponse technique est le cryptage à la source en employant un logiciel à clé secrète, modifiable à tout moment. Les données ne peuvent être traitées que sur le progiciel de destination et les opérateurs sont agréés par convention. Enfin, la troisième limite se situe au niveau des possibilités de cession ou de publication. La cession a été formellement exclue par Roubaix. Pour ce qui concerne la publication, il est nécessaire de distinguer l'utilisation interne à l'organisation de l'exploitation publique. Et là encore, il serait nécessaire de d'identifier ce qui ressort d'une utilisation publique à des fins professionnelles au sein de groupes de résolution de problème, d'une publication brute sur un support tel qu'une page internet. Le choix de Roubaix s'est inscrit dans le principe du partenariat. A savoir : aucune sortie cartographique à but de diffusion publique n'est possible sans l'accord du commissaire.

Déontologie

La carte n'existe pas sans les bases de données dont elle est une représentation visuelle. Ceci implique de disposer de fichiers et d'informations. Le point de vue juridique français en matière de tenue de fichiers est très restrictif. Mais ce cadre législatif et réglementaire lourd, n'est peut-être pas la meilleure réponse pour garantir la démocratie et les libertés individuelles. En effet, l'action de la CNIL a porté depuis l'origine sur le contrôle des grands fichiers nationaux détenus par la puissance publique et leur interdiction de croisement. La connaissance est donc cloisonnée, ce qui constituerait une garantie contre la reconstitution virtuelle d'un individu en un seul point et par effet, donnerait la possibilité de le contrôler. L'émergence de fichiers considérables détenus par des entreprises privées spécialisées, notamment les fichiers s'intéressant aux comportements des consommateurs, très souvent conservés à l'étranger, pose de réels problèmes que la réglementation européenne a déjà abordé au travers de la directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 relative à la libre circulation des données.

Pour la production de cartes ayant trait aux phénomènes de délinquance et d'incivilités, on peut adopter un point de vue différent de celui, très conservateur, en vigueur aujourd'hui.

Pourquoi en effet ne pas s'appuyer sur la transformation de la philosophie policière en sécurité publique, une police d'abord au service du public, pour renverser le principe de détention exclusive des données de police par l'Etat ? En considérant qu'un chiffre ou une donnée d'intérêt public (de service public) est publique, tout en conservant l'anonymat des victimes et des personnes mises en cause, ceci permettrait une diffusion des bases de données aujourd'hui monopolisées par l'Etat Central, dans les administrations territoriales et auprès du public. Le monopole n'est d'ailleurs pas un principe foncièrement démocratique et on a le droit de penser que les productions autonomes, leurs diffusions inscrites dans un cadre général les autorisant, sont un remède contre les éventuelles manipulations permises par la concentration du recueil et de la conservation de ces données en un seul point.

L'intérêt d'un progiciel d'analyse cartographique réside dans sa capacité à traiter des données hétérogènes et notamment à les comparer en vue d'établir des liens de causalité. Il serait donc aberrant d'en limiter les sources. Il convient pourtant de respecter quelques règles déontologiques. Elles seront ordinairement fixées par voie conventionnelle bilatérale. La convention doit contenir un protocole d'échange, une périodicité des échanges, la motivation du programme, la nature des données, le mode d'exploitation, le mode de publication. Ceci constitue « les conditions de l'échange ». Enfin, elles doivent répondre au principe de finalité et au principe de proportionnalité. A Roubaix, ces conventions sont transmises pour avis au commissaire de police et détaillent les rubriques et les champs importés des fichiers sources. Par exemple, l'import réalisé à partir du STIC touche 70% des rubriques du fichier.

En matière déontologique il est tout aussi important de se prémunir contre d'éventuelles manipulations d'interprétation. Celles-ci peuvent intervenir par rapport au public par l'intermédiaire de la mise en page cartographique et de la signification que l'on attribue à la carte. Ce travers qui peut être le fruit d'une action volontaire ou

d'erreurs techniques, n'est pas propre à la cartographie. L'exemple statistique le plus évident est le taux de criminalité. Ce chiffre, le plus médiatisé, de mesure de la délinquance en France, demeure la référence absolue alors que tous les spécialistes en connaissent la pauvreté et l'absence de signification réelle de l'évolution criminelle. De sorte que cartographier le taux de criminalité ne représente aucun intérêt et ne peut qu'accroître les incompréhensions entre le public, le politique, les techniciens, les chercheurs et universitaires.

La production cartographique impose de respecter plusieurs règles :

Mise en page

Un cadre

Une date

Afficher un titre

Afficher la période des faits représentés

Afficher l'échelle

Afficher la légende

Afficher la source

Ne pas mélanger les sources ni les cumuler

Limiter les rubriques d'infractions représentées à 3 maximum

Décider d'une symbologie représentative

Travailler sur des représentations de faits géocodés, plus que sur des polygones ou des secteurs, qui sont stigmatisants et arbitraires.

Accompagner la carte d'un court libellé explicatif

Rendre la carte attrayante et lisible. Ne pas oublier que la carte délivre un message clair et objectif avec un minimum de « bruit ».



Signification

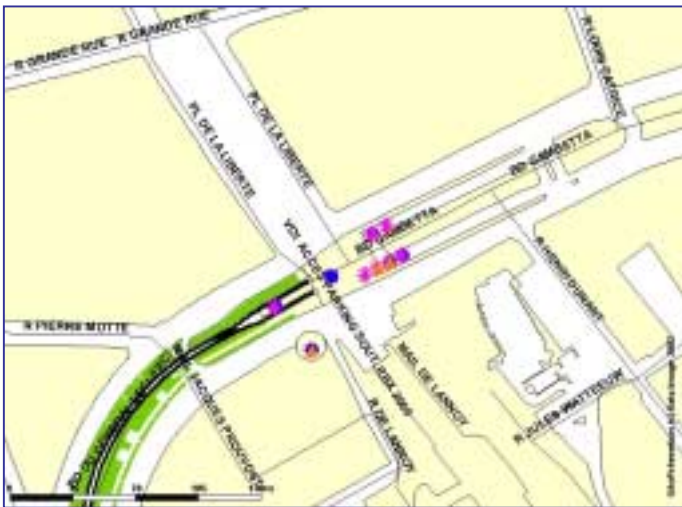
La carte signifie parce que l'organisation de l'espace signifie

La carte n'est pas un but en soi

Comme l'exprime Roger Brunet, Directeur de Recherche au CNRS, « la carte dit des différences et des oppositions, des tendances et des mouvements, des champs ou

baignent les lieux, des positions fortes et des points faibles. C'est tout cela qui fait signe ». Il poursuit : « C'est une grande vertu de cette image que de montrer à la fois le singulier et le modèle, le lieu et la distribution, l'individu et la structure. La carte est une carte de l'organisation et carte d'identité individuelle : du pays, de la région, de la ville, du quartier ».

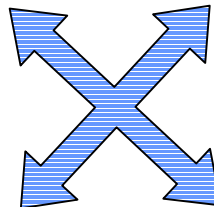
La signification dépend de l'objectif de la carte. Le progiciel de Roubaix a un but tactique. Il aurait donc été contre productif de limiter la représentation au polygone, lui même étant le fruit d'un découpage arbitraire ou administratif du territoire. La précision de la représentation descend donc à l'adresse et lorsqu'il s'agit d'un patrimoine collectif multiple, au bâtiment et à l'entrée. Par la précision de la localisation des faits, on a cherché à les rendre signifiants dans leur contexte spatial pour contribuer à l'élaboration d'une réponse.



Roubaix, tous faits constatés 2001
Source Transpole



Roubaix, tous faits constatés 2001
Source Transpole



Roubaix, tous faits constatés 2001
Sources Transpole et Police



Roubaix, tous faits constatés 2001
Sources Transpole et Police

★ Les impacts attendus

Adopter un système de cartographie, ré-interroge de fait les pratiques en cours et l'organisation. Comme le micro-ordinateur et maintenant les internet, intranet, messagerie électronique ont abouti à repenser la hiérarchie de la circulation de l'information, les modes de travail, les relations professionnelles, etc, l'implantation d'un progiciel de cartographie dans les services de police et chez ses partenaires modifiera considérablement leur rapports vers une autonomisation d'action des services. Mais ceci est inscrit en filigrane dans la réforme qui privilégie l'efficacité, le résultat, l'anticipation et la réponse à la demande individuelle.

Sur la gestion de l'information, on peut espérer qu'un tel système rationalise les circuits et élimine les redondances. L'un des ennemis les plus pernicieux d'un service de police de sécurité publique est bien l'inflation d'information qui finit par produire une masse ingérable. Par ses possibilités d'assistance à l'analyse spatiale, la cartographie devra être une des clés de répartition des effectifs sur le territoire, et une aide à la priorisation des cibles.

Cette technologie, comme la vidéosurveillance urbaine, présente un intérêt économique non négligeable. Le retour sur investissement doit se retrouver dans la gestion optimisée des effectifs, dans ce que l'on appelle l'allocation des ressources humaines et matérielles puis leur ré-allocation.

L'efficacité renouvelée réduira les charges des transporteurs publics, des bailleurs sociaux, des villes, dont les dépenses en réparation, réhabilitation, ne cessent de croître depuis des années. La délinquance pèse sur les budgets d'entretien, sur les opérations de rénovation, sur le prix des services publics. Les dégradations se chiffrent en millions d'€. La pérennisation de l'insécurité dans certains quartiers produit des effets sur bien d'autres plans qui chacun, ont un coût économique à plus ou moins long terme. On juge à l'aune de millions d'€ les requalifications urbaines pour reconstruire ce qui a été construit il y a 25 ans, les plans de communication pour remonter l'image d'une ville, les subventions et exonérations de toutes sortes pour la survie de certains quartiers. Si la technologie nécessite un investissement, si elle peut contribuer à obtenir des résultats tangibles, alors le retour sur investissement sera démultiplié dans bien des domaines. Mais pour en rester au seul management policier, il est établi que la connaissance fine du terrain permet autant l'efficacité que l'économie des moyens opérationnels.

On pourra viser encore au moins deux autres types d'impacts sur l'organisation :

Le partage de l'information et de sa représentation devrait aboutir à une synergie du partenariat telle que le processus de décision et d'évaluation soit réellement commun.

Les opérateurs de terrain disposeront d'une information plus claire, plus précise avec des objectifs quantifiés visualisés. Cet enrichissement du métier devrait agir positivement sur la motivation et l'on pourra alors effectivement parler de management de la sécurité.

En regardant la carte, on détecte immédiatement le problème. Elle est basée sur les faits constatés de police. Le nuage de points représente des faits pénaux dénoncés et enregistrés dans l'état 4001 depuis janvier 2001. Un analyste aurait détecté cette anomalie de concentration avant la pétition des habitants. La police de proximité se serait emparée du problème et aurait forcément repéré les effets sur l'environnement par une enquête classique de voisinage. Les solutions auraient alors pu précéder l'émergence du problème et sa médiatisation. La pétition aurait sans doute été évitée. Le sentiment d'insécurité se serait exprimé mais à un degré moindre, avec moins d'émotion. Le maire n'aurait pas dû prendre une décision le dos au mur.

Il serait illusoire de considérer que nous sommes en état d'appliquer cette méthodologie. Mais depuis une dizaine d'années, les contours d'un nouveau métier apparaissent : celui d'analyste en criminalité. Les besoins en cartographie font naître un profil de professionnels, civils ou policiers, qui ont toute leur place dans une organisation moderne. La nature de ce métier tient en quelques points :

- Etudier la délinquance locale et profiler les typologies de suspects
- Analyser les données criminelles et tenter de prévoir temporellement et géographiquement la survenance de délits
- Assister les policiers de terrain et les décideurs
- Préparer la communication et communiquer autour de cette thématique

Cette discipline a déjà commencé à être explorée par quelques chercheurs et policiers. Ils ont ouvert la voie du « *profiling géographique* » en reprenant les résultats des recherches sur les comportements criminels et leur association à l'environnement géographique des crimes. Dans la mesure où ces techniques peuvent aider à réduire la délinquance, aider à réduire les opportunités de passage à l'acte criminel, et que les moyens de cartographie sont aujourd'hui à la portée de tous les professionnels de la sécurité et de leurs organisations, alors, on n'a pas le droit de se priver de cette chance de mieux travailler.
